

Droit public et administratif

Généralités

- De ce qu'un acte d'une autorité administrative ne peut, en règle, être retiré que s'il est irrégulier, il ne se déduit, ni que l'autorité qui retire un tel acte en a reconnu l'irrégularité, ni que le juge, saisi d'une demande de réparation du préjudice dont la cause est imputée à l'illégalité dont serait entaché un acte qui a été retiré, ne peut en vérifier la légalité, ni qu'il ne peut se prononcer sur la légalité de cet acte qu'à la condition qu'il ait préalablement déclaré illégal l'acte de retrait, Cass. 12 janvier 2023, [C.21.0486.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230112.1F.6](#) ;
- L'Organe de contrôle de l'information policière est-il une autorité administrative ou organique concernée par l'application des principes de bonne administration ?, Cass. 6 novembre 2023, [C.23.0092.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231106.3N.8](#) ;
- Les cours et tribunaux ne s'immiscent pas dans l'exercice des pouvoirs légalement réservés à cette autorité lorsque, aux fins de rétablir entièrement dans ses droits la partie lésée, ils ordonnent la réparation en nature du préjudice et prescrivent à l'administration des mesures destinées à mettre fin à l'illégalité dommageable, Cass. 17 novembre 2023, [C.23.0123.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231117.1F.3](#).

Urbanisme

- La notion de modification du nombre de logements dans une construction existante au sens du Code bruxellois de l'aménagement du territoire, Cass. 4 octobre 2023, [P.21.1495.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231004.2F.2](#).

Étrangers

- La délivrance de l'attestation d'immatriculation prévue par l'article 7, § 2 de l'arrêté royal du 17 mai 2007 indique que son bénéficiaire est autorisé à séjourner, fût-ce de manière temporaire et précaire et implique dès lors, en règle, le retrait implicite de l'ordre de quitter le territoire antérieur, avec lequel elle est incompatible, Cass. 12 juin 2023, [S.17.0054.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230612.3F.1](#) ;
- La portée de l'interdiction faite par la directive Retour de l'Union européenne de sanctionner d'une peine privative de liberté le séjour illégal d'un ressortissant d'un pays tiers, Cass. 22 novembre 2023, [P.23.0977.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:ARR.20231122.2F.6](#).

Autres conclusions en matière de droit public et administratif

- La déchéance de la nationalité belge prononcée par la cour d'appel, chambre civile, statuant en premier et dernier ressort, Cass. 18 janvier 2023, [P.21.0228.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230118.2F.2](#) ;
- La constitutionnalité de la coexistence d'une procédure civile et d'une procédure pénale de déchéance de la nationalité belge — Le contrôle de proportionnalité de la mesure de déchéance, Cass. 8 mars 2023, [P.22.0318.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230308.2F.2](#).